

Le HCR appelle Londres et Paris à la prudence avant d'expulser des Afghans

mercredi 16 décembre 2009

Sommaire de cet article

- [Le HCR appelle Londres et Paris à la prudence avant d'expulser des Afghans](#)
- [France : le HCR inquiet du sort de migrants après le démantèlement d'un camp à \(...\)](#)
- [Le ministre français de l'immigration rencontre le Haut Commissaire au sujet des flux \(...\)](#)
- [France : Le HCR cherche une solution pour les migrants échoués à Calais](#)

Le HCR appelle Londres et Paris à la prudence avant d'expulser des Afghans

Communiqué de l'ONU, 16 décembre 2009

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) a appelé mercredi les autorités britanniques et françaises à faire preuve de la plus grande prudence avant de renvoyer des ressortissants afghans en situation irrégulière vers l'Afghanistan, en raison des problèmes d'insécurité, d'atteintes aux droits de l'homme mais également des sévères conditions climatiques dans ce pays pendant les mois d'hiver.

Par ailleurs en raison de l'intensification du conflit depuis ces derniers mois, le HCR demande à ce qu'aucun renvoi n'ait lieu vers l'Afghanistan avant qu'il ait été donné aux personnes qui souhaiteraient faire valoir leur besoin de protection internationale, la possibilité d'accéder à une procédure d'asile leur permettant de bénéficier d'un examen complet et équitable de leur demande.

« La situation de sécurité en Afghanistan et la sévérité de la période hivernale doivent être prises en considération préalablement à toute décision de renvoi vers ce pays », a déclaré Wilbert van Hövell, le représentant régional du HCR à Bruxelles.

Le HCR, dans ses recommandations relatives à la détermination des besoins de protection internationale des demandeurs d'asile en provenance d'Afghanistan, rappelle qu'un nombre significatif de demandeurs d'asile afghans en Europe et ailleurs ont besoin de cette protection en raison de la situation actuelle prévalant dans ce pays.

France : le HCR inquiet du sort de migrants après le démantèlement d'un camp à Calais

Communiqué de l'ONU, 22 septembre 2009

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) a appelé les autorités françaises à rechercher une solution adaptée pour les migrants installés dans un camp de fortune à Calais, dans le nord de la France, qui a été démantelé par le gouvernement mardi.

« Nous appelons en particulier les autorités françaises à assurer que les personnes souhaitant demander une protection internationale en tant que réfugiés puissent accéder à une procédure d'asile complète et équitable, avec le droit de faire effectivement appel », a dit le porte-parole du HCR, Andrej Mahecic, lors d'un point de presse à Genève.

« Ces personnes devraient également bénéficier d'un hébergement convenable durant la période de

l'examen de leur demande d'asile. Des mesures spécifiques doivent être prises pour les mineurs non accompagnés », a-t-il ajouté.

Mardi matin, les autorités françaises ont commencé à démanteler le camp de fortune, où se trouvaient des migrants - majoritairement des Afghans - attendant de rejoindre le Royaume-Uni. Selon les informations obtenues par le HCR, seul un petit nombre d'entre eux se trouvaient encore sur place ce matin, la plupart ayant déjà quitté les lieux.

Le HCR dit reconnaître le besoin de lutter contre le trafic et la traite d'êtres humains ainsi que le droit pour le gouvernement français de maintenir l'ordre public. « Nous sommes convaincus que cette opération sera menée dans des conditions correctes et humaines. Toutefois la fermeture de ce camp appelé la « jungle » ne mettra pas fin au phénomène de la migration mixte et irrégulière, et elle ne résoudra pas les problèmes des personnes concernées avec, parmi elles, un grand nombre qui pourraient avoir besoin d'une protection internationale », a dit le porte-parole de l'agence des Nations Unies.

Selon le HCR, la situation de Calais souligne à nouveau le besoin pour les gouvernements en Europe d'intensifier leurs efforts pour mettre en place un système d'asile européen commun, non seulement sur le papier mais aussi dans la pratique.

Le ministre français de l'immigration rencontre le Haut Commissaire au sujet des flux migratoires mixtes

Communiqué du HCR, 18 septembre 2009

(Résumé des déclarations du porte-parole du HCR Melissa Fleming lors de la conférence de presse du 18 septembre 2009 au Palais des Nations à Genève.)

Lors d'un entretien avec Eric Besson, Ministre français de l'immigration, le 18 septembre à Genève, Antonio Guterres, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, a déclaré qu'il espérait que des mesures adaptées seraient prises pour garantir la protection des demandeurs d'asile et des mineurs non accompagnés pendant l'action publique qui sera menée au cours de la semaine prochaine dans la ville de Calais, au nord de la France. Cette réaction fait suite à la déclaration de M. Besson en début de semaine selon laquelle les autorités françaises allaient fermer les différents abris de fortune - appelés la « jungle » - situés à Calais et dans ses environs et sous lesquels plusieurs centaines d'étrangers sans papiers attendent dans l'espoir de faire la traversée vers le Royaume-Uni.

Le Haut Commissaire a reconnu les défis posés par les migrations irrégulières et la pression exercée par les réseaux de passeurs et de trafiquants sur la région de Calais. Il a également reconnu le droit du gouvernement français de faire respecter la loi. Il a toutefois fait remarquer que parmi les migrants en situation irrégulière dans la région il y avait des personnes ayant besoin d'une protection internationale et il a insisté sur les besoins de protection de ces personnes, en particulier les nombreux mineurs non accompagnés.

Le HCR a été encouragé par l'engagement de la France de veiller à ce que chaque situation individuelle soit examinée avec soin et que des solutions adaptées soient trouvées. Cela devrait comprendre l'accès à des procédures d'asile complètes et équitables et la possibilité d'opter pour un retour volontaire assisté. Les interlocuteurs ont reconnu qu'un grand nombre de personnes présentes dans la région de Calais provenaient de pays affectés par la guerre et l'insécurité, comme l'Afghanistan, l'Iraq, l'Erythrée, le Soudan et la Somalie et que leurs besoins de protection devaient être examinés avec soin. Le Haut Commissaire a encouragé la France à fournir un hébergement à tous les demandeurs d'asile, ainsi qu'aux mineurs non accompagnés.

Le Haut Commissaire a fait remarquer la nécessité d'un véritable espace européen de l'asile, doté de règles et de procédures cohérentes. Il a parlé du système actuel comme d'un 'asile à la carte'. Compte tenu des disparités actuelles, il a appelé à une application souple du règlement Dublin II, en vertu duquel

les demandes d'asile devraient normalement être examinées par le premier pays de l'UE dans lequel le demandeur est entré. Il a rappelé la position du HCR selon laquelle les demandeurs d'asile ne devraient pas être renvoyés vers la Grèce, compte tenu des défaillances du système dans ce pays.

Le HCR est présent à Calais pour fournir des informations et des conseils aux étrangers sans papiers afin qu'ils choisissent entre demander l'asile en France et d'autres options, comme le retour volontaire dans leur pays d'origine. En partenariat avec d'autres organisations, l'objectif du HCR est d'aider les migrants à prendre une décision pour leur avenir en toute connaissance de cause.

France : Le HCR cherche une solution pour les migrants échoués à Calais

Communiqué de l'ONU, 20 juillet 2009

Les habitants de Calais l'appellent « la jungle ». Ce bidonville se situe parmi les dunes de sable et les ronces aux alentours de cette ville portuaire du nord de la France. Les abris de fortune constitués de morceaux de carton, de contreplaqué et de lambeaux de plastique y ont poussé comme des champignons. Des centaines de migrants et de demandeurs d'asile, y compris des enfants, vivent ici ou dans des bâtiments abandonnés situés plus près du centre de la ville, raconte le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).

Ils viennent de pays lointains : l'Afghanistan, l'Erythrée, l'Iran, l'Iraq, le Soudan, la Somalie et même le Vietnam. Certains ont voyagé durant des mois, ils ont traversé des montagnes et des déserts. Ils manifestent une certaine réticence à parler avec des étrangers.

Avant de pouvoir concrétiser leur rêve d'une nouvelle vie au Royaume-Uni, ils doivent toutefois franchir un dernier obstacle : un bras de mer large de 34 kilomètres séparant Calais des falaises blanches de Douvres, que l'on aperçoit distinctement par temps clair.

Ils ont entrepris le voyage à ce point périlleux et ils vivent à la dure à Calais pour de multiples raisons. Certains ont des proches au Royaume-Uni. D'autres ont entendu dire qu'il est facile d'y trouver un emploi ou ils veulent y étudier. D'autres encore ont été forcés à fuir leurs pays du fait de persécutions politiques, religieuses et ethniques et ils pourraient être reconnus en tant que réfugiés s'ils avaient la possibilité de demander l'asile.

« On ne peut pas généraliser, chaque cas est différent », a expliqué Marie-Ange Lescure du HCR. Depuis début juin, l'agence des Nations Unies pour les réfugiés et son partenaire local, France Terre d'Asile, sont présents à Calais pour informer et pour apporter des conseils à des centaines de personnes sur les systèmes et les procédures pour la demande d'asile en France et au Royaume-Uni.

Récemment, les deux organisations ont présenté aux autorités françaises une feuille de route visant à aider à résoudre certains des problèmes posés par l'imbroglio observé à Calais et dans d'autres villes du nord de la France, et pour assister les personnes qui pourraient avoir une crainte légitime de persécution dans leurs pays d'origine.

La feuille de route présente en détail la mission et les activités du HCR à Calais ainsi qu'une série de propositions sur les moyens visant à traiter des cas de demandes d'asile relevant du règlement Dublin II, dans le cadre duquel les demandes d'asile sont traitées dans le premier pays par lequel le demandeur est entré dans l'Union européenne. La feuille de route fait aussi des propositions concrètes sur les mécanismes à mettre en œuvre pour protéger les enfants et les mineurs.

Trouver des informations justes ainsi que des conseils objectifs adaptés à chaque cas n'est toutefois pas chose facile. Les migrants et les demandeurs d'asile potentiels peuvent aisément se perdre parmi un pêle-mêle de rumeurs, de désinformation délibérée et de règlements bureaucratiques qui sont aussi déroutants et intimidants qu'une réelle jungle. Pour ceux qui pourraient avoir besoin d'une protection internationale, les autorités locales ont mis en œuvre des mesures importantes visant à faciliter la procédure de

demande d'asile. Depuis avril dernier, on peut désormais déposer une demande d'asile à Calais. Auparavant, les demandeurs d'asile potentiels devaient se rendre à Lille, à environ 100 kilomètres de Calais.

Depuis avril, plus de 120 personnes se sont présentées à un guichet qui a été spécialement ouvert à la sous-préfecture de Calais. Toutefois, malgré la coopération des autorités locales, les demandeurs d'asile sont toujours confrontés à de considérables obstacles bureaucratiques et administratifs.

Par exemple, le règlement Dublin II sur l'Etat responsable du traitement des demandes d'asile affecte un grand nombre de personnes vivant dans des conditions déplorables à Calais. La plupart d'entre elles sont entrées en Europe via la Grèce, un pays où les demandeurs d'asile continuent à être confrontés à de sérieuses difficultés pour accéder à une véritable procédure de demande d'asile.

Afin d'éviter d'être renvoyés en Grèce ou ailleurs, des migrants et des demandeurs d'asile vont jusqu'à brûler le bout de leurs doigts avec des clous chauffés à blanc ou de l'acide sulfurique pour qu'ils ne puissent plus être identifiés via leurs empreintes digitales.

Les passeurs, qui gagnent de l'argent en aidant les migrants et les demandeurs d'asile à atteindre leur destination, donnent souvent de fausses informations à leurs clients. Certains demandeurs d'asile ont indiqué avoir été menacés par les passeurs après avoir déposé une demande d'asile et ils ont dû quitter la « jungle. »

« Les jungles sont contrôlées par les passeurs », a indiqué un bénévole local pour l'aide humanitaire, qui travaille depuis des années à Calais. « Les passeurs contrôlent l'accès aux camions et aux trains. Il y a une semaine, un jeune homme a été poignardé à la hanche pour avoir tenté de monter à bord d'un camion sans payer le passeur. »

Un autre sujet de préoccupation pour le HCR concerne la situation des enfants, dont quelques-uns sont âgés de trois ans. Les enfants arrivent à Calais avec un proche ou, dans certains cas, de leur propre initiative. Ils sont extrêmement vulnérables et ils ont besoin d'une protection spécifique.

« Les enfants sont souvent accompagnés par un passeur qui se fait passer pour un frère plus âgé ou un oncle. Ils utilisent les enfants comme monnaie d'échange pour obtenir davantage d'argent de leurs familles », a déclaré Jean-François Roger de France Terre d'Asile.

Le HCR espère qu'en travaillant en étroite collaboration avec les autorités britanniques et françaises, l'Union européenne ainsi que la société civile et d'autres organisations concernées, une solution pourra être trouvée pour certaines personnes au moins parmi toutes celles qui vivent dans des conditions insalubres et dangereuses à Calais.